



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Address all enquiries to the Standing Offer Authority at cindy.marshall@pwgsc.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

| | |
|--|--|
| Title - Sujet RFSO Remediation Services, Ontario | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation EQ447-172637/A | Date 2017-10-26 |
| Client Reference No. - N° de référence du client EQ447-172637 | Amendment No. - N° modif. 001 |
| File No. - N° de dossier PWL-7-40081 (048) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-048-2329 | |
| Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale | |
| 2017-10-16 | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-28 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Marshall, Cindy | Buyer Id - Id de l'acheteur pwl048 |
| Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5867 () | FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862 |
| Delivery Required - Livraison exigée | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC/TPSGC Joseph Shepard Building 32 4900 Yonge Street Toronto, ON M2N 6A6 Canada | |
| Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Acknowledgement copy required | Yes - Oui | No - Non |
| Accusé de réception requis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre. | | |
| Signature | Date | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| For the Minister - Pour le Ministre | | |

La modification n° 001 à l'invitation à soumissionner vise à répondre à une question portant sur la demande d'offres à commandes et à apporter des changements à IP08 Période de validité des offres

Supprimer : IP08 Période de validité des offres en entier.

Insérer :

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

1. L'offre ne peut être retirée pour une période de (120) jours suivant la date de clôture de l'invitation.
2. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des demandes d'offres à commandes. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les offrants auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
3. Si la prorogation mentionnée l'alinéa 2. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des demandes d'offres à commandes et les processus d'approbation.
4. Si la prorogation mentionnée l'alinéa 2. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des demandes d'offres à commandes de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler la demande d'offre à commande.
5. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de IG09 des "Instructions générales aux offrants – services de construction".

Questions et réponses

Q1 : J'ai examiné rapidement la demande de propositions. Habituellement, l'analyse en laboratoire est incluse dans les tableaux de tarification, mais pas dans ce cas-ci. Est-il possible de savoir pourquoi? La publication d'une modification où figureront les analyses en laboratoire et les tarifs unitaires à inclure dans la proposition est-elle envisagée?

J'ai constaté que, dans d'autres contrats de TPSGC, les experts-conseils peuvent faire appel à des fournisseurs qu'ils privilégient si aucune majoration n'est facturée. Cette pratique permet à certains laboratoires de collaborer avec des experts-conseils et de fournir de meilleurs tarifs unitaires pour les essais dont le volume est élevé. Certains de ces laboratoires offrent une remise en fonction du volume (revenus) à l'expert-conseil à la fin de l'année. D'après mes sources, je peux affirmer avec quasi-certitude qu'aucune remise n'est accordée à TPSGC et que c'est l'entreprise de génie qui l'empoche.

Les essais analytiques peuvent constituer au plus entre 10 et 15 % des coûts totaux d'un projet. Or, compte tenu de la nouvelle réglementation sur la gestion de la terre d'excavation qui entrera en vigueur en Ontario en 2018, ces chiffres devraient augmenter.

J'espère que TPSGC est conscient des économies potentielles pouvant être réalisées si les essais analytiques étaient inclus dans la proposition afin de garantir que les MEILLEURS prix sont offerts et utilisés dans le cadre des projets. En incluant simplement quelques un des essais courants (hydrocarbures pétroliers, composés organiques volatils, métaux) dans la proposition, TPSGC favoriserait une plus grande concurrence et pourrait économiser de l'argent (et celui des contribuables).

R1 : Les services d'analyse en laboratoire doivent être inclus dans le tableau 2 – Matériaux, outillage, équipement et main-d'œuvre (pas dans le tableau 1 – Services professionnels). Comme il est indiqué dans le tableau 2, les offrants ne doivent pas fournir une estimation de ces coûts pour l'instant. Le montant de ces frais directs sera établi lorsque chaque commande subséquente sera passée.

Q2. Il semble que l'information demandée à C2 – Critères techniques cotés du document d'invitation à soumissionner soit la même que celle demandée à O2 et à O3 – Critères techniques obligatoires. Pour confirmer, devons-nous simplement répéter la même information dans les deux sections?

R2. Les critères obligatoires indiqués seront évalués selon une simple cote de réussite ou d'échec. Les soumissions qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées. Simplement mentionner que les critères techniques obligatoires sont respectés n'est pas suffisant. Si l'offrant n'est pas en mesure de démontrer que tous les critères techniques obligatoires sont satisfaits, sa soumission sera rejetée. Une offre qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme. La liste des renseignements que l'offrant doit présenter et démontrer se trouve à O2 et à O3.

Chaque offre recevable sera cotée par l'attribution d'une note aux exigences cotées. Les offrants qui ne soumettent pas une offre complète avec toute l'information demandée aux présentes se verront attribuer une cote en conséquence.

La liste des renseignements que l'offrant doit présenter et démontrer pour C2 est détaillée dans le présent document. Cette liste n'est pas exhaustive (c.-à-d. « comprend, sans toutefois s'y limiter »), donc l'offrant peut choisir de présenter des renseignements supplémentaires liés aux projets. Comme il est mentionné dans la DOC, les offrants doivent présenter un maximum de huit projets pour C2 (trois pour O2 et cinq pour O3).

Q3. Notre entreprise détient une cote de sécurité valide pour le gouvernement du Canada, est-ce suffisant pour respecter l'exigence? Pourriez-vous confirmer si chaque membre du personnel proposé pour les sections requises doit posséder la cote de sécurité au moment de la clôture de la demande de soumissions? Ou le processus doit-il être en cours pour obtenir la cote de sécurité de chacune des personnes (si elles ne l'ont pas déjà)?

R3. Le personnel de l'offrant n'est pas tenu de respecter les exigences en matière de sécurité au moment de la clôture de la demande de soumissions. Toutefois, comme il est énoncé dans l'IP09, les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Veuillez consulter l'**IP09 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE pour de plus amples détails (copiées ci-après à titre de référence)**.

1. À la date de clôture des offres, l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Si l'offrant ne respecte pas cette exigence, son offre sera jugée non conforme et rejetée d'emblée.

2. Les membres du personnel de l'offrant retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. **Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux.** Il sera de la responsabilité de l'offrant retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité de l'offrant retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle](#).

Q4. Pourriez-vous confirmer que vous n'exigez pas la signature du formulaire de proposition de prix dans l'annexe E de la lettre d'appel au moment de la présentation de la soumission, et que seule la page couverture du document de demande de soumissions doit être signée?

R4. La première page du document d'invitation à soumissionner, y compris toute modification, doit être signée et présentée avec l'offre. Il n'est pas nécessaire de signer l'annexe E au moment de présenter la soumission relative à la DOC.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DES OFFRES À COMMANDES DEMEURENT INCHANGÉES.